

10, rue Joliot-Curie - BP 46
23300 - LA SOUTERRAINE
☎ 05 55 63 91 11 - ☎ 05 55 63 91 12
Email : infos@cc-pays-sostranien.fr
N° SIREN : 200 097 530 00072

Nos références \10.10.0.248\comcom\CFPSA\Administration\Conseils Communautaires et Bureaux\2017\CC
VP Bu\20171218-CC10\20171218-CR-CC10.docx 20171218-CR-CC10.pdf

Objet :

Compte rendu
Conseil Communautaire n°10
Lundi 18 décembre 2017 à 19h00
(Salle Polyvalente – Le Grand Bourg)

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
Monts et Vallées Ouest Creuse s'est réuni en séance ordinaire, à Dun-le-Palestel, sur convocation de M.
Etienne LEJEUNE, président.

Date de convocation : 12 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents votants : 47

Nombre de pouvoirs : 06

Nombre de voix : 53

Étaient présents :

Monsieur Jean-François MUGUAY, Monsieur Guy DUMIGNARD, Madame Isabelle MAZEIRAT, Monsieur
Etienne LEJEUNE, Madame Martine ESCURE, Monsieur Bernard AUDOUSSET, Monsieur Patrice FILLoux,
Madame Brigitte JAMMOT, Monsieur Gilbert TIXIER, Madame Marilyn BEISSAT, Monsieur René
PHILIPPON, Monsieur Gérard CHAPUT, Monsieur André MAVIGNER, Monsieur Laurent DAULIN, Monsieur
Thierry DUFOUR, Monsieur Michel MONNET, Monsieur Michel NAVARRE, Madame Brigitte DUBOIS,
Monsieur Pierre DECOUFSIER, Monsieur Nicolas AUBINEAU, Monsieur Michel GASNET, Madame Josette
MOREAU, Monsieur Jean-Bernard QUINQUE, Monsieur Patrice PIARRAUD, Monsieur Thierry PERONNE,
Monsieur Gilles GAUDON, Monsieur Didier LAVAUD, Monsieur Didier BARDET, Monsieur Jean-Claude
DUGENEST, Monsieur Claude LANDOS, Monsieur Jacky MARTINET, Monsieur Jean-Louis BATHIER,
Monsieur Bernard LEFAURE, Madame Hélène FAIVRE, Madame Marie-Jeanne DE BASQUIAT, Madame
Jacqueline DEDET, Monsieur Laurent TARDY, Madame Françoise PUYCHEVRIER, Monsieur Bernard LE
CORNEC, Monsieur Bernard LEROUDIER, Monsieur Michel BURILLE, Madame Josiane VIGROUX-AUFORT,
Monsieur Jean-Paul CHAPUT, Monsieur Jean-Claude CARPENTIER, Monsieur Gérard DELAFONT, Madame
Micheline SAINT LEGER, Monsieur Daniel FOREST.

Pouvoirs :

- Madame Fabienne LUGUET donne pouvoir à Monsieur Guy DUMIGNARD
- Monsieur Yves AUMAÏTRE donne pouvoir à Monsieur Gérard CHAPUT
- Monsieur Jean-Pierre LAURENT donne pouvoir à Monsieur Daniel FOREST
- Madame Karine NADAUD donne pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
- Monsieur Gilles LAVAUD donne pouvoir à Madame Brigitte JAMMOT
- Madame Sophie CLEMENT donne pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Absents :

Madame Marie Paule GULYAS (excusée), Monsieur Bertrand LABAR (excusé), Monsieur Patrick TIXIER
(excusé), Madame Valérie CABOCHE (excusée), Monsieur Jean-François LEBON, Monsieur Serge RIOLLET,
Monsieur Philippe BRIGAND, Monsieur Ludovic DAGUET, Madame Mireille M'ANEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BARDET (Commune de Fleurat).

Le Président procède à l'appel des membres du conseil.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en demandant la validation des comptes-rendus des
séances précédentes puis informe sur les actes qu'il a pu prendre dans le cadre de ses délégations.

Secrétaire de séance : Suivant l'ordre du tableau des communes Monsieur le Président propose que Monsieur
Didier BARDET (Commune de Fleurat) soit secrétaire de séance.

Le Président met au vote l'ordre du jour ainsi que les points complémentaires que les conseillers
communautaires se sont vus remettre en début de séance.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 53 voix pour, 0 voix contre et 0
abstention, valide l'ordre du jour ainsi que les points complémentaires.

Enfin, le Président met au vote les comptes rendus des conseils communautaires du 30 juin 2018 et du 28
septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité avec 53 voix pour, 0 voix contre et 0
abstention, valide les comptes rendus des conseils communautaires.

01 : Budget Principal - Décisions modificatives sur le budget prévisionnel 2017.

Le vice-président chargé du numérique, Didier Bardet, présente le point suivant :

Pour mémoire, 361 607 € ont été inscrits au budget primitif 2017 afin de participer au schéma d'aménagement
numérique déployé par DORSAL sur le territoire dont 262 400 € sur le territoire de l'ex communauté de
communes du pays sostranien et 99 207 € sur le territoire de l'ex communauté de communes du pays dunois.

Aujourd'hui le montant prévisionnel maximum à la charge de la Communauté de Communes s'élève à un
montant estimé par le Syndicat Mixte DORSAL à 383 700 € répartis comme suit :

- 80 266 € sur l'ex pays sostranien
- 118 119 € sur l'ex pays dunois
- 185 315 € sur l'ex territoire de Bénèvent/Grand-Bourg.

Pour financer la participation de la Communauté de Communes il est proposé de procéder à une augmentation
de crédits égale à :

383 700 – 361 607 = 22 093€

De ce fait, considérant l'insuffisance des crédits ouverts au budget primitif 2017, il est proposé de procéder à
une décision modificative d'augmentation de crédits comme suit :

Compte	Dépenses		Recettes	
	libellé	montant	compte	libellé
2041503	participation équipement numérique DORSAL	22.093	16411	Emprunt
	TOTAL	22.093		TOTAL
				22.093
				22.093

Madame Hélène Faivre apporte un complément d'information à l'assemblée, en précisant que la participation
des EPCI devrait baisser. En effet, DORSAL va anticiper l'exploitation des futures recettes générées par son
réseau et de fait, les parts du Département et des EPCI vont baisser. Cette baisse est estimée à 40% pour les
EPCI ce qui représente une bonne nouvelle et permettra de lisser les dépenses sur le Jalou 1 et 2.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :
accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir

02 : Solde des travaux d'aménagements touristiques sur le Site de la Chaume

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Pour mémoire, la Communauté de Communes a acheté et installé 4 mobil-homes sur le site de la Chaume, Commune d'Azéables.

Ce projet, prévu au budget primitif de 2017, intègre également l'aménagement d'un local sanitaire (toilettes, lavabos, douche, point laveries) à destination des touristes et des pêcheurs fréquentant le plan d'eau.

Sur la base des devis obtenus il est proposé de retenir les propositions suivantes :

- Entreprise MARTINET pour la construction d'un local sanitaire ossature bois de 37m² (charpente-ossature bois-couverture-zinguerie-bardage-isolation) pour un montant de 11 217,06€ HT.
 - Entreprise VUILCAIN pour la réalisation et la fourniture de panneaux compacts et appareillages sanitaires pour un montant de 6 944,74€ HT.
- Soit un total de 18 161,79 € HT soit 21 794,15€ TTC.

Comme convenu, les travaux de terrassement, dalle béton et le carrelage seront réalisés par les services techniques de la Commune d'Azéables.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

03 : Adaptation des Equipements téléphoniques suite à la fusion.

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Considérant la nécessité de mettre en réseau téléphonique et informatique l'ensemble des sites de travail de la Communauté de Communes, il est proposé de renégocier et regrouper, l'ensemble des contrats en cours pour obtenir une solution technique homogène adaptée et sécurisée.

Cette opération concerne 18 sites (siège CCMVOC, sites de Dun le Palestel, Maison de Pays Grand-Bourg, Réseau de lecture Publique, Services enfance-jeunesse, Centre Aquatique, Centre Culturel, ...).

Pour la téléphonie, l'équipement concerne les matériels et le standard.
Pour l'informatique, l'équipement concerne les box et tous les matériels liés aux réseaux internet et informatiques.

Sur la base de ces besoins définis en interne, il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants à mettre en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

04 : Reversement au SMIPAC des produits de fiscalité professionnelle perçue sur le parc d'activité de la Croisière selon les éléments transmis par les services fiscaux.

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Selon le détail fourni par le service de la fiscalité directe locale, les produits intercommunaux de la fiscalité due par les entreprises installées dans le périmètre du Parc d'activités de la Croisière pour l'année 2017 peut se résumer comme suit :

- Produit de CFE 2017 = 51 421€
 - Produit de CVAE 2017 = 17 309€
 - Produits IFEV 2017 = 4 320€
- Soit un total de 73 050€ à reverser au SMIPAC.

Selon les statuts du Syndicat, le montant total de la dotation à reverser au SMIPAC (produit fiscal de l'année + part fixe de 35 000€) s'élevait donc à 108 050€ en 2017.

Pour mémoire, le SMIPAC doit ensuite reverser 70 % de ce produit aux collectivités membres, ce qui représenterait 36 965€ pour la CCMVOC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

05 : Demande de subvention cité scolaire Raymond Loewy pour le pôle supérieur de design de la Souterraine.

La Cité scolaire Raymond Loewy sollicite la Communauté de Communes pour obtenir un soutien financier afin d'assurer l'organisation et le développement de la formation du Pôle supérieur de Design de la Souterraine. Cette aide permettrait notamment l'indemnisation d'intervenants extérieurs mais également le financement des publications des étudiants telles que les mémoires de recherche en design ou les projets de diplômes. Il est proposé d'attribuer une aide de 6 000,00€ et pour cela il serait nécessaire de procéder à un virement de crédits comme suit :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits					
Compte	libellé	fonction	Montant	Compte	libellé	fonction	Montant
6574	Subvention aux propriétaires privés/Habitat		- 6 000	6574	Subvention Cité scolaire R LOEWY Enseignement		6 000
	TOTAL		- 6 000		TOTAL		6 000

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

06 : Marché de travaux Résidence intergénérationnelle de Fleurat – Déclaration sans suite.

La vice-présidente chargée des affaires sociales, Micheline Saint-Leger, présente le point suivant :

La vice-présidente présente au Conseil Communautaire le résultat de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de construction / réhabilitation d'une résidence intergénérationnelle à Fleurat. Après analyse des offres en Commission d'étude des marchés en décembre 2017, le président propose d'abandonner la procédure en déclarant sans suite pour des motifs économiques d'ordre budgétaire (offre inacceptable au regard des crédits réservés au lancement de l'opération).

Madame Brigitte Jammot ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de déclarer sans suite le marché de travaux pour la résidence intergénérationnelle de FLEURAT.

07 : Projet de résidence intergénérationnelle d'Arrènes – résultat du marché de travaux- modification du plan de financement – acquisition du terrain.

La vice-présidente chargée des affaires sociales, Micheline Saint-Leger, présente le point suivant :

Le Président présente au conseil communautaire le résultat de la consultation relatif au marché passé en procédure adaptée pour les travaux de construction d'une résidence intergénérationnelle à ARRENES. Après analyse des offres présentée en commission d'études des marchés en procédure adaptée et après négociation, le président propose d'attribuer les marchés aux candidats ressortant comme les mieux-disant à savoir :

- Lot 1 VRD : Entreprise POULAIN 40 000 € HT
- Lot 2 Gros œuvre : Entreprise FERNANDES 105 000€ HT
- Lot 3 Charpente ossature bois bardage : Entreprise MOREAU & Fils 78 564,05€ HT
- Lot 4 Couverture tuiles échantrées bardage zinc : Entreprise SOPCZ 56 300,64€ HT
- Lot 5 Menuiseries extérieures bois : Entreprise NAUDON MATHÉ 43 394,50€ HT
- Lot 6 Menuiseries intérieures bois : Entreprise ADAM 19 600€ HT
- Lot 7 Plâtrerie isolation peinture : Entreprise Pierre FAURE 70 500€ HT
- Lot 8 Carrelage talence : Entreprise Sylvain ROBERT 32 739,43€ HT
- Lot 9 Plomberie : Entreprise PAROTON 18 000€ HT
- Lot 10 Chauffage ventilation : Entreprise PAROTON 90 000€ HT
- Lot 11 Electricité : Entreprise PAROTON 40 000€

Soit un total de 594 098,62€ HT pour une enveloppe de travaux fixée à 666 000€ par délibération du 28 septembre 2017.

Sur la base de ces marchés de travaux, le président propose de valider le plan de financement actualisé de l'opération et de l'autoriser à effectuer les demandes de subventions correspondantes comme suit :

NATURE	DEPENSES		RECETTES	
	2017	2018	2017	2018
			Financements publics :	
			Etat/Contrat de unités Arènes	Total
Maitrise d'œuvre	45 000,00 €	29 250,00 €	56 111,28 €	56 111,28 €
Etudes (coordination SP, études de sols, contrôle technique)	6 380,00 €	2 145,00 €	236 559,27 €	236 559,27 €
Travaux	2 868,00 €	594 098,62 €	65 338,75 €	130 677,50 €
Acquisition terrains		2 868,00 €		
TOTAL	54 248,00 €	30 493,62 €	358 009,30 €	423 348,05 €
			Financements privés :	
			MSEA	Total
			Total/financements privés	7 000,00 €
			Autofinancement: Demande de prêt à hauteur de l'investissement de la CCMVOC	7 000,00 €
			CHISAT	248 403,57 €
			TOTAL	678 751,62 €

Conformément à ce plan de financement, le président est d'avis de solliciter le maintien de l'intervention du contrat de ruralité à hauteur de 56 111,28€ sans tenir compte de la diminution des dépenses de travaux, par rapport à l'estimatif de septembre 2017.

Madame Brigitte JAMMOT, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 47 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions

- autorise le président à signer les marchés de travaux tels que présentés ci-dessus ;
- autorise l'achat des parcelles de terrains à la commune d'Arrenes à hauteur de 2 868€ hors frais (soit 1912 m² à 1,50 € le m².) et charge le président de confier la rédaction de l'acte à un notaire;
- valide le plan de financement proposé ci-dessus
- autorise le président à effectuer les demandes de subventions inscrites.

08 : Marchés de travaux de la Micro-crèche de Marsac.

Le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse, Nicolas Aubineau, présente le point suivant.

Pour mémoire, ce projet consiste en la réhabilitation d'un local commercial dont la Communauté de Communes est désormais propriétaire sur la Commune de Marsac. Cette structure offrira 10 places d'accueil destinées à la petite enfance.

L'ouverture de la structure étant programmée pour le mois de septembre 2018, il est proposé d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux dans la limite des crédits ouverts au budget.

Par délibération en date du 28 septembre 2017 (réf 170928-14) le Conseil Communautaire a validé ce projet en phase APD à hauteur de 134 300 € HT avec éventuellement l'aménagement de la courrette estimée à 9 000€ HT et une marge d'imprévus de 14 330€ soit une enveloppe globale de travaux fixée à 157 630€ HT.

Madame Brigitte JAMMOT, ne prend pas part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 52 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer les marchés de travaux ainsi que tous actes à intervenir dans la limite de l'enveloppe budgétaire déterminée ci-dessus.

09 : Travaux d'économie d'énergie sur la Maison de Pays de Grand-Bourg.

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Ces travaux estimés initialement par l'ex Communauté de Communes de Bénévint/Grand-Bourg à hauteur de 74 000 €HT pourraient être portés à 89 000 €HT afin prendre en compte la pose d'un pare-vapeur sous toiture.

Rappel de l'estimation des travaux sur la base des devis collectés en 201 (montant HT) :

Menuiserie	20 000€
Isolation extérieure	14 000€
Isolation intérieure	35 000€
Plomberie électrique	2 500€
Peinture persiennes	2 500€
Total subventionnable	74 000€

L'étude à l'origine de ce projet n'avait pas intégré la réflexion de la toiture et la pose d'un pare vapeur, toutefois dans l'hypothèse de la réalisation de ce chantier il apparaît opportun de profiter du lancement des travaux pour y intégrer la réflexion de la toiture et la pose d'un pare vapeur estimés à 15 000 € HT.

Au total, l'ensemble de l'opération serait donc de 89 000€ HT.

Ces travaux pouvaient bénéficier d'une subvention de la part de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 29 872€; subvention aujourd'hui caduque pour laquelle une demande de prorogation a été déposée.

Dans l'attente d'une réponse favorable de la Région, il est proposé de surseoir à la réalisation de ces travaux qui devront donc être réinscrits au budget de l'année 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

10 : Contractualisation 2018-2020 :

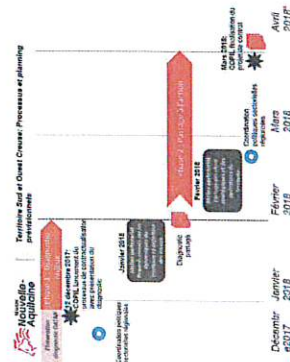
Le vice-président chargé de la contractualisation Gérard Delafond, présente pour information le point suivant.

Pour la période de contractualisation à venir, les dispositions de contractualisation multi partenariales sont revues.

En effet, la CCMVOC serait amenée à contractualiser avec chacun des partenaires de manière dissociée.

Concernant la contractualisation avec la Région, le comité de pilotage de lancement du processus de contractualisation a eu lieu mardi 12 Décembre à Bourgneuf.

Le territoire de contractualisation serait la CCMVOC, et le Pays Sud Creusois composé de la CC Creuse Sud-Ouest et de la CC Creuse Grand Sud et bénéficierait d'un contrat Contrat de dynamisation et de cohésion en tant que territoires les plus vulnérables prévoyant des interventions bonifiées dans certains domaines: accès à des dispositifs spécifiques pour les plus vulnérables (revitalisation urbaine, maintien du dernier commerce, foncier économique, Santé, soutien à l'ingénierie,...).



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

12 : Annulation des coûts de fréquentation du Centre Aquatique par les élèves de la cité scolaire Raymond Loewy sur l'année scolaire septembre 2016- juin 2017

Le vice-président chargé des infrastructures sportives, Laurent Tardy, présente le point suivant :

Par délibération du 13 juin 2016 (référé n° 160613.02) le Conseil Communautaire de l'ex Communauté de Communes du Pays Sostranien avait fixé à 1,80€ le tarif d'entrée des collégiens et à 2,00€ le tarif d'entrée des lycéens des établissements situés sur le périmètre du Pays Ouest Creuse.

A la demande des responsables de la cité scolaire et après négociations avec les élus en charge de ce dossier, il est proposé d'annuler la facturation émise concernant les entrées des élèves de la cité scolaire sur le période allant de septembre 2016 à juin 2017 pour un montant total de 8 708,40€ (annulation des titres de recette n° 7 d'un montant de 7 466,40€ et n° 19 d'un montant de 1 242,00€ en date du 24/11/2017).

Pour la suite il est proposé de régler par convention les conditions pratiques et financières de fréquentation du Centre aquatique par les élèves de la cité scolaire Raymond Loewy.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

13 : Changement des créneaux horaires d'utilisation des bassins du centre aquatique à compter du 1er janvier 2018.

Le vice-président chargé des infrastructures sportives, Laurent Tardy, présente le point suivant :

Par délibérations en date du 30 juin 2017, le Conseil Communautaire avait décidé des nouveaux horaires d'ouverture du centre aquatique et de la planification des utilisations des bassins à compter de la rentrée scolaire 201-2018.

Afin de répondre à la demande du Club nautique de La Souterraine, il est proposé de modifier les créneaux d'utilisation par le Club nautique de la Souterraine pour lui attribuer une ligne d'eau les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 12h00 à 14h00.

Afin de répondre à la demande de la MCJ de La Souterraine, il est proposé de modifier les créneaux d'utilisation par la MCJ de La Souterraine pour lui attribuer les lundis de 12h00 à 13h00 et les jeudis de 10h50 à 11h50.

Il est proposé de modifier les horaires d'ouverture au public du mardi soir pour décaler la fermeture de 21h00 à 20h00 en période scolaire et à 19h00 sur les autres périodes de l'année.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

14 : Centre aquatique – création d'un nouveau tarif pour la location d'aqua bike à compter du 1er janvier 2018.

Le vice-président chargé des infrastructures sportives, Laurent Tardy, présente le point suivant :

Afin de répondre à la demande des usagers il est proposé de créer un tarif de location aqua bike au prix de 2,00€ la ½ heure en complément du tarif d'entrée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

15 : Rachat du véhicule PEUGEOT 207+.

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Le vote du Règlement d'intervention en matière de politique contractuelle est prévu en Commission Permanente de Mars 2018 (initialement prévu en Décembre 2017).

- 1^{er} Atelier partenarial « Regards croisés et enjeux du territoire » :

16 janvier 2018 (soir) ou 19 janvier 2018 (journée) à La Souterraine

- COPIL intermédiaire: (après le 1^{er} atelier); 1^{er} février 2018 à Aubusson

- 2^{ème} Atelier partenarial « Passage à l'action » : 7 février 2018

- COPIL intermédiaire : (après le 2d atelier); 9 mars 2018

- COPIL Projet contrat : fin mars 2018

• **Objectif: passage en Séance Plénière du 25 juin 2018**

Le calendrier du processus de contractualisation est envisagé comme suit :

Conformément à la méthodologie établie par la Région, les actions soutenues dans le cadre de la contractualisation devront correspondre aux compétences régionales et répondre aux enjeux et actions identifiés dans le cadre des ateliers partenariaux.

Il est donc primordial que les élus sollicites (commission développement territorial et vices présidents) et les socio professionnels se mobilisent afin d'exprimer les besoins et les projets du territoire. La Région a réalisé en interne un diagnostic d'analyses socio-économiques du territoire (données INSEE 2013/2014), les ateliers partenariaux permettront d'enrichir ce diagnostic de la perception des acteurs et de données qualitatives.

11. **Convention d'objectifs 2017 à intervenir avec la Maison des Jeunes et de la Culture de la Souterraine pour les accueils de loisirs jeunes et adolescents au titre de l'année 2017.**

Le vice-président chargé de l'enfance et de la jeunesse, Nicolas Aubineau, présente le point suivant.

Le président fait état de la demande de subvention établie par la MJC de La Souterraine pour l'année 2017 Sur la base du budget prévisionnel 2017 transmis le 12 décembre 2017 après le Conseil d'administration de la MJC.

La M.J.C. s'est vu déléguer la mission d'Accueil de loisirs des enfants et des jeunes sur le territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays Sostranien. Dans le cadre de la réalisation de cette mission qui lui est confiée et sous réserve des modalités de financement établies dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la MJC se verra attribuer une subvention pour l'année 2017 d'un montant total de 101 800,00€ (cent un mille huit cents euros).

Cette somme a vocation à couvrir les coûts :

- du service de l'Accueil de Loisirs (6 à 11 ans) pour =	55 300,00€
- du service de l'Accueil Jeunesse (11 à 18 ans) pour =	46 500,00€
Soit un total de	101 800,00€

Il propose en outre qu'une avance de trésorerie, à valoir sur la subvention 2018, soit versée à la MJC de La Souterraine au début de l'année 2018. Il est proposé une somme de 50 900,00€ (cinquante-neuf mille huit cents euros) à verser début 2018.

Monsieur le Président précise qu'une convention d'objectif annuelle établie entre la MJC de La Souterraine d'une part et la Communauté de Communes d'autre part, sera signée afin de préciser les missions de chaque partie et le calendrier de versement des sommes précitées.

Le contrat de location étant arrivé à son terme, il est proposé de racheter le véhicule PEUGEOT 207+ pour un montant de 9 944,90€ TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

16 : Achat d'un véhicule électrique dans le cadre du groupement de commande mis en place par le SDEC.

Le vice-président chargé des finances, Pierre Decoursier, présente le point suivant :

Suite à une délibération d'adhésion au groupement de commande du SDEC pour des véhicules électriques, il est proposé de confirmer une commande d'un véhicule aux caractéristiques suivantes :

Renault zoé électrique, Version zen, 400Km NEDC	
Montant	21 330 € TTC
Prime Bonus écologique à déduire	5 000 € TTC
Soit un total de	15 330 € TTC

En sus, les frais de création d'une prise électrique ad-hoc et les frais d'immatriculation.

En outre, pour un kilométrage annuel estimé de 10 000 Km, il convient de prévoir une location de batteries de : 81,84 € TTC /mois pour 5 années.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, accepte cette proposition et autorise le président à signer tous actes à intervenir.

17 : Proposition de motion relative au schéma de distribution du réseau TER pour la Région Nouvelle Aquitaine.

La Commission permanente de la Région Nouvelle Aquitaine du 17 novembre 2017 a proposé l'élaboration d'un schéma de distribution pour le réseau TER Nouvelle-Aquitaine.

Le schéma prévoit la fermeture de 5 gares dont la moitié en Limousin (Bugat, Objat et Saint Sébastien) et une réduction des horaires d'ouverture de 50% pour la gare de La Souterraine et de Guéret.

Celui-ci prend notamment le parti de garantir « un maillage adapté du territoire », « une concertation approfondie avec les acteurs du territoire » alors que la réduction de plus de 2 500 heures d'ouverture par semaine sur l'ensemble des gares TER de la Nouvelle-Aquitaine aura des conséquences irréversibles sur

l'ensemble du réseau et particulièrement sur les gares de La Souterraine, de Saint Sébastien et de Guéret. Cette situation nous fait craindre le pire pour notre territoire, pour les postes menacés, alors que nous sommes déjà fortement impactés localement par la situation de GM&S Industry.

Dans un communiqué de presse datant d'avril 2016, le Président de Région Monsieur Alain Rousset avait très fermement critiqué l'attitude de la SNCF Limousin sur ses intentions de supprimer la présence d'agents qui assurent la vente de titres de transports dans plusieurs gares aboutissant ainsi à leur fermeture ou de réduire

fortement les horaires d'ouverture des guichets. Il avait d'autant plus renforcé le rôle des gares au sein des territoires ruraux « les gares encore ouvertes au public en zone rurale particulièrement doivent voir leurs fonctions renforcées et non supprimées ».

La Région Nouvelle Aquitaine souhaite-t-elle aujourd'hui porter le coup de grâce d'une politique initiée par la SNCF pour affaiblir les gares en milieu rural ?

Les deux gares de l'Ouest Creuse, placées sur la ligne de POLL.T, permettent à tout le département de la Creuse mais aussi au nord de la Haute Vienne et au sud de l'Indre d'être connectés à Paris et à Toulouse. A l'heure des premiers bilans des Assises de la Mobilité qui se sont clôturés le mercredi 13 décembre 2017, la ministre des Transports, Madame Elisabeth Borne, a clairement exprimé sa priorité « remédier à l'injustice entre les territoires bien reliés et ceux qui désespèrent de leur enclavement ».

Dès lors, nous élus de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, nous demandons, où est la cohérence entre les annonces du gouvernement et la politique de la région dont les propositions - considérées uniquement sous l'angle budgétaire (3,8 millions d'euros d'économies annoncées) - auront un impact significatif sur l'enclavement du territoire dans un avenir proche ? A quel moment, peut-on évoquer la question d'une redynamisation de la Creuse, alors que dans le même temps, les coupes budgétaires concernant les horaires d'ouverture et le personnel dans les gares du département précipiteront son

enclavement ? Comment ce maillage peut-il dès lors, être considéré comme « adapté au territoire » tant il laisserait une partie du nord-est de la Nouvelle-Aquitaine ?

Nous demandons, la réévaluation de la proposition de la Région Nouvelle Aquitaine concernant les temps d'ouverture des gares de La Souterraine et de Saint Sébastien, équipements structurants, portes d'entrée de la Creuse sur l'axe POLL.T et sur la gare de Guéret pour une desserte avec des traits directs entre Bordeaux

et Lyon.

Nous demandons le maintien des postes au sein de ces gares afin de garantir l'accueil sur les sites ainsi que sa qualité pour le public, il est important que tous les billets soient vendus au guichet, sur les 2 trains ECO aller-retour Paris Toulouse directs qui desservent La Souterraine, les billets ne peuvent être pris que sur internet.

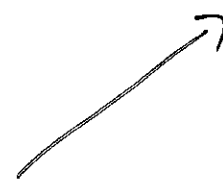
Nous demandons que les 8 postes d'agents circulation soient maintenus en gare de La Souterraine en gardant la commande locale de la gare, postes essentiels pour la sécurité des usagers et des circulations. Ces postes sont absolument nécessaires pour la prise en charge des personnes à mobilité réduite.

Nous demandons que le quai 2 qui dessert les trains en provenance de Paris soit rehaussé et entièrement rénové, évitant les nombreux accidents de personnes.

Enfin le Conseil Communautaire considère que la ponctualité est une véritable hécatombe. Annulation, suppression de trains inter-cités, de TER, retards qui s'enchaînent sur l'ensemble du territoire à un rythme jamais vu, exaspèrent les usagers et les élus. Plusieurs pétitions circulent actuellement

Nous demandons la tenue d'une rencontre avec Monsieur William Jacquillard conseiller régional délégué aux transports et à l'intermodalité dans les plus brefs

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, adopte cette motion et autorise le président à signer tous actes à intervenir.



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DIDIER BARDET

LE PRÉSIDENT

M. Étienne LÉJEUNE

SIGNATURES DES MEMBRES =